



## SOCIÉTÉ

# Des courriers problématiques envoyés aussi aux enseignants

**EXCLUSIF** | Le rectorat de Versailles est dans la tourmente après sa lettre aux parents de Nicolas. D'après nos informations, son service juridique a également l'habitude de tancer les profs qui le sollicitent.

Nicolas Goinard

**LORSQU'UN PROFESSEUR** doit se faire assister d'un avocat, l'Éducation nationale peut prendre en charge les honoraires du conseil. Cette « protection juridique des fonctionnaires victimes de préjudices liés à l'exercice de leur fonction » est accordée par une lettre adressée au prof. Mais à Versailles, ce n'est pas si simple.

Ces missives émanant du service interacadémique des affaires juridiques – déjà dans la tourmente depuis la révélation de courriers comminatoires adressés à la famille de Nicolas, 15 ans, lycéen qui a mis fin à ses jours – sont généralement accompagnées de commentaires peu amènes. Nous avons pris connaissance de plusieurs exemples, comme celui de Monsieur G., professeur dans un collège de Val-d'Oise accusé par une élève d'attouchements. L'enseignant a déposé une main courante dans les Hauts-de-Seine pour propos calomnieux et injures.

Sur une page, le rectorat fait des reproches au professeur. Le secrétaire général adjoint de l'académie écrit : « J'observe que deux de vos comportements sont de nature fortement inappropriée, voire fautive. [...] Vous avez eu un geste inapproprié envers une élève en la touchant avec des feuilles de papier. La cheffe d'établissement vous a confirmé le caractère inadmissible de cet acte. En second lieu, les appels au boycott de l'élève dont vous avez pris l'initiative ne sont, en aucun cas, admissibles. »

## « Il ne faut pas faire de vagues »

Malgré ces commentaires, le professeur peut bénéficier de la protection fonctionnelle. Plus loin, dans le même courrier, on apprend que l'élève qui a propagé les rumeurs au sujet des gestes déplacés de l'enseignant

a été définitivement exclue du collège parce qu'elle avait injurié Monsieur G.

Le 18 septembre, M<sup>e</sup> Stéphane Colmant, l'avocat de Monsieur G., a écrit au recteur pour demander que la décision du 23 juin soit retirée parce qu'elle « contient des propos diffamatoires, et fait état de circonstances non fondées sans rapport avec la demande formulée ». L'avocat précise que « Monsieur G. a été fortement contrarié par les accusations du [secrétaire général adjoint], qu'il conteste avec force, qui n'ont fait l'objet d'aucun débat contradictoire, et qui n'ont pas à figurer dans la motivation d'une décision de protection fonctionnelle. [...] Ce n'est pas la première fois que je constate que les décisions accordant la protection fonctionnelle sont détournées par vos services pour adresser des reproches à des enseignants du rectorat ».

« L'impression donnée est qu'il ne faut pas faire de vagues, alors on dissuade les gens en leur mettant la pression », nous confie M<sup>e</sup> Colmant, qui a assisté plusieurs enseignants. Et de citer d'autres courriers accordant la protection fonctionnelle dans lesquels le service juridique du rectorat fait le procès du professeur avant l'heure.

## Contredit par la justice

En 2021, lorsque Stéphanie\*, prof de SVT à Trappes (Yvelines) qui a utilisé une photo du chanteur Soprano pour représenter l'*Homo sapiens* dans un tableau sur l'évolution à côté de photos de singes, demande une protection fonctionnelle parce qu'elle est victime d'une « fatwa numérique » lancée par un parent, le rectorat l'accorde. Mais à contrecoeur.

Dans sa réponse, il dit que l'enseignante n'a pas été « expressément identifiée » sur Facebook et que l'établissement n'a pas été nommé. Et de

rappeler que le principal a organisé une entrevue entre le père et la prof et qu'à l'issue, un message d'apaisement a été publié sur les réseaux... Une lecture qui n'a pas été celle du parquet. Dans un département encore sous le choc de l'assassinat de Samuel Paty, la justice a décidé de poursuivre le parent. Le tribunal l'a condamné à six mois de prison ferme.

Les procédures disciplinaires engagées par le même rectorat contre des agents ne sont pas rares. Un prof a reçu un avertissement parce qu'il avait pris position en faveur de l'intégration d'un élève handicapé, alors que Pap Ndiaye, l'ancien ministre de l'Éducation nationale, venait de déclarer : « L'école inclusive, c'est une démarche extrêmement positive dont nous devons être fiers [...] mais, dans le même temps, il faut aussi reconnaître que tous les enfants ne peuvent pas être en milieu ordinaire. » Sollicité à plusieurs reprises, le rectorat n'a pas donné suite.

\* Le prénom a été changé.



**J'ai hâte que le rectorat me recontacte et que la personne qui a signé ce courrier m'explique exactement ce qu'on me reproche**

Farida, mère d'un enfant harcelé et destinataire d'un courrier



LP/ARNAUD JOURNOIS

Versailles (Yvelines), ce lundi.  
Face à la polémique sur les lettres comminatoires envoyées à des parents d'enfants harcelés, Gabriel Attal est venu rencontrer le nouveau recteur et promettre un changement d'organisation.

